

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance 13 novembre 2014

23 Musée Gallé-Juillet – Don de 63 faïences fines de Creil et Montereau

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Monsieur Roger Heno souhaite offrir à la Ville de Creil un ensemble de soixante-trois faïences fines, fabriquées par les manufactures de Creil et Montereau à la fin du 19^e siècle, aux décors imprimés « Japon » et « Flora liseron ». Ces faïences fines ont été collectionnées par l'épouse du donateur, Madame Marie Heno, avant son décès.

Ce don sera intégré aux collections du Musée Gallé-Juillet, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la commission interrégionale des Musées de France.

En contrepartie de ce don, Monsieur Roger Heno souhaite que la mention « Don de Madame Marie HENO » apparaisse sur le cartel des faïences fines, lors de leur exposition au Musée Gallé-Juillet.

Il vous est proposé d'accepter le don de Monsieur Roger Heno, dans les conditions susmentionnées.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 13 novembre 2014,
Considérant le don de monsieur Roger HENO,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter le don de Monsieur Roger Heno,

Article 2 : d'ajouter ce don aux collections du musée Gallé-Juillet, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la commission interrégionale des musées de France,

Article 3 : d'apposer la mention « Don de Madame Marie HENO » sur le cartel des faïences fines, en cas d'exposition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12.12.14

et publication ou notification le 09.12.2014

CREIL, le 12.12.2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy